



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VILLE DE THIAIS

(Département du Val de Marne)

### ----- E X T R A I T

#### **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SÉANCE PUBLIQUE SUPPLEMENTAIRE DU 29 MARS 2012**

-----

**Nombre de membres  
composant le Conseil  
Municipal**

35

**Présents à la séance**

22

**L'an deux mil douze**

L'an deux mil douze le 29 mars, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de THIAIS, régulièrement convoqués le 23 mars 2012, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire.

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. DELL'AGNOLA – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER - GRINDEL - Mme HAMADA – M. MARTINS - Mmes BARBIER –GERMAIN - MM. SEGURA - DAILLOUX - BOMPARD - CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - Mme DELORME-VITRAC - DUTEIL – ARNOULT - MM. DURAND - TOLLERON

**ABSENTS** : M. TRAN - M. LE GAD excusé (procuration Mme JOSSIC) - Mme TEYTAUT excusée (procuration M. GRINDEL) - Mme DONA excusée (procuration Mme TORCHEUX) – Mme TOULZA – MM. MAXIMILIEN – BOUMOULA – Melle RICHERT excusée (procuration Melle DELL'AGNOLA) – Mme SALHI excusée – Mme DEPLANCHE - Mme BITAN excusée (procuration M. TOLLERON) - Mme PICQ excusée (procuration M. DURAND) – M. BOUTET excusé

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme JOSSIC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

-----

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2012

**Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ**

-----

Au préalable, **M. LE MAIRE** annonce l'inscription à l'ordre du jour de deux sujets supplémentaires :

- Une garantie d'emprunt accordée à Vilogia, un bailleur social pour la réalisation d'un programme de 10 logements sociaux rue des Aubépines
- Une demande de subvention pour des travaux de voirie dans le quartier des grands Champs,

-----

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### OPERATION D'INTERET NATIONAL ORLY-RUNGIS-SEINE AMONT (O.I.N)

Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA ORSA)

-----

Monsieur le Maire expose :

Par décret n° 2007-785 du 10 mai 2007, a été créé un établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA ORSA).

Conformément à l'article 3 du décret susvisé, chaque commune dispose d'un représentant au conseil d'administration de l'établissement public (OIN) désigné en son sein par le conseil municipal pour une durée de 3 ans.

Le mandat d'administrateur du représentant de la Ville à l'EPA ORSA étant arrivé à échéance, le Conseil municipal est invité à procéder à la désignation de ce délégué, la proposition étant de désigner M. DELL'AGNOLA, comme représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont,

**Résultat du vote : À LA MAJORITÉ**

Par 25 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER -GRINDEL - Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER - GERMAIN - M. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. SEGURA - DAILLOUX - Mmes DONA - MM. BOMPARD – CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - Mmes DELORME-VITRAC – RICHERT– DUTEIL – M. DURAND - Mme PICQ.

Par 3 voix ABSTENTION : Mmes ARNOULT- BITAN – M. TOLLERON -

-----

### FINANCES

#### BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose :

Il vous est proposé d'approuver ce budget par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
920	Services généraux des administrations	7 047 301,27 €	651 154,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 107 369,00 €	200 000,00 €
922	Enseignement formation	6 734 453,43 €	842 800,00 €
923	Culture	1 610 634,00 €	165 000,00 €
924	Sport et jeunesse	4 733 693,30 €	315 000,00 €
925	Interventions sociales et santé	928 233,00 €	19 000,00 €
926	Famille	2 271 278,00 €	980 000,00 €
927	Logement	70 500,00 €	
928	Aménagement et services urbains	6 379 310,00 €	2 363 500,00 €
929	Action économique	9 600,00 €	60 174,00 €
931	Dettes et autres opérations financières	2 175 000,00 €	
932	Dotations et participations non affectées		8 116 160,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	3 582 395,00 €	26 278 539,00 €
934	Transfert entre sections	900 000,00 €	20 000,00 €
939	Virement à la section d'investissement	2 461 560,00 €	
<b>Total</b>		<b>40 011 327,00 €</b>	<b>40 011 327,00 €</b>

Section d'investissement		Dépenses	Recettes
900	Services généraux des administrations	152 150,00 €	
901	Sécurité et salubrité publiques	107 000,00 €	
902	Enseignement formation	5 200 441,00 €	1 786 000,00 €
903	Culture	505 800,00 €	
904	Sport et jeunesse	1 273 948,00 €	230 000,00 €
905	Interventions sociales et santé	7 000,00 €	
906	Famille	13 400,00 €	
907	Logement		
908	Aménagement et services urbains	1 052 600,00 €	70 000,00 €
909	Action économique		
911	Dettes et autres opérations financières	3 710 000,00 €	
912	Dotations et participations non affectées		1 269 779,00 €
913	Impôts et taxes non affectées		325 000,00 €
914	Transfert entre sections	20 000,00 €	900 000,00 €
919	Virement de la section de fonctionnem.		2 461 560,00 €
95	Produit des cessions d'immobilisations		5 000 000,00 €
<b>Total</b>		<b>12 042 339,00 €</b>	<b>12 042 339,00 €</b>

M. LE MAIRE donne la parole à M. CAZAUBON qui présente le rapport suivant :

Le projet de budget pour 2012 s'élève à 52M€ réparti à raison de 40M€ pour le fonctionnement et 12M€ pour l'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont principalement alimentées par le produit des 4 taxes locales qui représente un montant de 21M€. Elles reflètent une augmentation générale pondérée des bases d'imposition de +2,24%, traduisant le bon comportement de notre matière imposable assise sur les valeurs locatives cadastrales des logements et des biens immobiliers des entreprises. Le produit fiscal est estimé, à

taux d'imposition constants, car il n'est pas envisagé de modifier les taux communaux en 2012. En effet, nous maintenons sur ce point notre politique consistant à contenir la pression fiscale locale qui s'exerce sur les contribuables et mobilise ainsi 72% de notre potentiel fiscal. Je rappelle que ces taux sont les suivants : 18,80% pour la taxe d'habitation, 10,89% pour la taxe sur le foncier bâti, 21,32% pour la taxe sur le foncier non bâti et enfin 23,54% pour la contribution foncière des entreprises. A cela s'ajoutent d'autres produits fiscaux entrant dans le bouquet fiscal reversé par l'Etat depuis la suppression de la taxe professionnelle. Ils représentent un montant global de 3,5M€ et se composent de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises soit 2,5M€ qui représente la seconde part de la contribution économique territoriale, remplaçant la taxe professionnelle, puis de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) soit 27 700€, la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti, soit 9 103€ et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) soit 1M€ environ. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères nécessaire à l'équilibre du budget consacré aux déchets ménagers s'élève à 2,1M€. Son taux est fixé à 5,79 cette année contre 5,95% l'année dernière.

Le produit des droits de mutation enregistre le bon comportement du marché immobilier sur Thiais. Cela provient de la croissance des transactions liées à la livraison des programmes immobiliers réalisés sur la commune. Ce produit représente un montant de 1,2M€ contre 980 000€ en 2011 soit une augmentation de +22,4%.

Ainsi, au total les recettes fiscales représentent une somme de 28,4M€ contre 27,4M€ en 2011 soit une croissance de +3,6%.

Les dotations et subventions reçues de l'Etat s'élèvent à 9M€. La dotation globale de fonctionnement alimente principalement cette ressource à hauteur de 7,3M€ contre 7,5M€ en 2011. Cette diminution est la conséquence des nouvelles dispositions législatives relatives la taxe sur les surfaces commerciales dont le montant est désormais intégré aux impositions directes.

Les compensations versées par l'Etat, pour les abattements et les exonérations fiscales, s'élèvent à 562 306€ contre 604 209€ en 2011, soit une diminution de -6,93%.

Le produit des services municipaux, qui comprend les ressources collectées au titre des diverses inscriptions des thiaisien(ne)s aux services scolaires, culturels et sportives de la ville, ainsi que les redevances perçues au titre de la géothermie ou de la concession de la cuisine centrale, représente une somme de 2,5M€ contre 2,4M€ en 2011 soit une augmentation de 4,2%.

Toutes ces recettes assurent la couverture des dépenses de fonctionnement dont le montant global ressort à hauteur de 36,6M€.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 15,1M€ contre 15,3M€ en 2011 soit une diminution de -1,3%. Elles représentent 41,2% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général représentent une somme globale de 13,1M€ contre 12,9M€ l'année dernière. Elles accusent une augmentation de +1,5%. Elles permettent d'assurer la continuité des services rendus à la population ainsi que la réalisation des programmes annuels en matière culturelle, sportive et de loisirs telles que la saison culturelle, les rencontres sportives annuelles et les activités dispensées par la structure jeunes retraités sans oublier le carnaval et la fête du jardinier amateur.

Le soutien au monde associatif, au sens large, représente un effort soutenu de 1,7M€, dont 445 000€ pour le centre communal d'action sociale contre 437 000€ en 2011 soit une augmentation de +1,8%. Ce soutien indéfectible permet aux nombreuses associations de déployer leurs activités dans la ville en contribuant ainsi à pérenniser le lien social si indispensable dans nos univers urbains pourvoyeurs parfois d'isolement et d'anonymat.

Les charges financières s'élèvent à 2,1M€. Elles représentent le montant des intérêts de l'annuité des emprunts contractés par la ville pour le financement des investissements. Elles accusent une augmentation de l'ordre de +13,7% qui s'explique par l'impact des grands projets menés depuis ces dernières années dont notamment les lourds investissements qui accompagnent l'opération de restructuration urbaine des Grands Champs ou la réhabilitation des groupes scolaires du centre par exemple.

Enfin, s'ajoute au titre des dépenses de fonctionnement, le prélèvement opéré par l'Etat sur le produit de la fiscalité directe assise sur les entreprises, au titre fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) qui représente cette année une somme de 3,5M€ contre 3,1M€ l'année dernière.

L'ensemble de ces dépenses de fonctionnement rapprochées aux recettes de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 3,3M€ dont 900 000€ au titre de la dotation aux amortissements. Cet excédent quasiment identique à celui de 2011 constitue le prélèvement sur la section de fonctionnement qui assure la couverture partielle du programme d'investissement 2012 à hauteur de 2,4M€.

Le programme d'investissement se monte à 12M€. Il comprend les crédits à hauteur de 5,3€ nécessaires à la poursuite des opérations prévues dans le cadre de la rénovation du quartier des grands champs, telle que l'achèvement de l'école Romain Gary et la réalisation du réseau viaire desservant les nouvelles constructions. Sont également programmées pour 1,4M€ la continuation des grands projets engagés sur les exercices antérieures telles la mise en œuvre du plan lumière ainsi que l'installation des appareils de vidéo surveillance dans la ville et la rénovation du théâtre. S'y ajoutent la réalisation d'une pelouse synthétique au stade Alain Mimoun à engager cette année ainsi que les crédits complétant l'enveloppe ouverte en 2011 pour la rénovation de l'église. L'ensemble constitue une enveloppe de dépenses s'élevant à 1,7M€. Pour le programme réservé au gros entretien de la voirie, une enveloppe de 500 000€ a été inscrite. Elle est complétée par une inscription budgétaire à hauteur de 1M€ affectée aux bâtiments communaux administratifs, sportifs, culturels et scolaires pour les volets immobilier et mobilier.

La participation contingentée de la commune à la brigade des sapeurs pompiers se monte à 105 000€.

A ces dépenses, il convient d'ajouter le montant du remboursement en capital des emprunts antérieurs s'élevant à 3,2M€ soit un montant quasiment identique à celui de 2011 auquel s'ajoute l'impact du contrat de partenariat public privé signé avec notre délégataire en charge de la réalisation du plan lumière. Ce contrat représente une incidence de 470 000€ cette année contre 115 000€ l'année dernière. Cette évolution traduit l'avancée de la réalisation des objectifs contractualisés du plan lumière.

Ce programme d'investissement pour 2012 est financé par diverses ressources. Elles proviennent du fonds de compensation de la TVA versé par l'Etat et calculé sur le coût des investissements effectivement supportés en 2010 ; cette ressource s'élève à 1,2M€. La taxe d'aménagement, substitué à l'ancienne taxe locale d'équipement assise comme cette dernière sur les permis de construire délivrés représente une ressource de 250 000€ identique à celle de 2011. Elle provient d'une estimation prudente du produit en raison des imprécisions de calcul qui résultent de la mise en œuvre des nouvelles modalités de taxation entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars dernier. La dotation globale d'investissement et les amendes de police alimentent de manière ténue l'ensemble de ces ressources propres d'investissement dont le total se monte à 1,6M€.

Diverses subventions d'équipement viennent abonder ces ressources. Elles s'élèvent à 2M€ et cumulent les aides diverses des organismes publics nationaux ou locaux venant soutenir les travaux d'équipement ou d'infrastructure dans les secteurs sociaux, scolaires, sportifs ou de génie civil.

Cet ensemble de ressources est complété pour partie par le produit de la cession du terrain d'assiette de l'ancienne école Buffon.

L'autofinancement à hauteur de 3,3M€ provenant de l'excédant dégagé de la section de fonctionnement permet d'apporter le complément indispensable à la couverture du programme d'investissement sans avoir la nécessité de recourir à l'emprunt cette année. En effet, il n'est pas prévu de recourir à un financement bancaire pour assurer la réalisation des investissements 2012.

Comme chaque année, je rappellerai que la commune s'engage dans le secteur du logement social en apportant sa garantie aux emprunts contractés par les bailleurs sociaux présents sur notre territoire. Il s'agit, je le rappelle également, d'un effort particulier qui s'avère nécessaire pour dynamiser la transformation du patrimoine social dont nous savons qu'il est exposé aux objectifs nationaux et globaux de performance énergétique se traduisant par de coûteux investissements pour les propriétaires bailleurs.

Mes chers collègues, ce budget 2012 traduit les orientations que nous avons adoptées lors du conseil municipal précédent. Il porte notre ambition de transformation douce de la ville pour la doter des équipements et du cadre de vie qui façonnent le territoire pour le rendre le plus attractif possible en répondre aux besoins sans cesse mouvants de notre population. Nous restons fidèles à notre ligne de conduite qui

recherche à équilibrer l'effort à faire peser sur les générations présentes et à venir. Le quartier des Grands champs, la rénovation de nos écoles, l'aménagement de nos parcs publics, la densité de nos équipements sportifs et sociaux, notre urbanisme sont autant de marqueurs qui nous identifient comme gestionnaires garants des intérêts majeurs de notre population au service de laquelle nous restons engagés sans faille.

C'est encore tout cela que traduit le projet de budget pour 2012.

M. LE MAIRE remercie M. CAZAUBON de cet exposé qui reprend, précise et complète les lignes directives et la trajectoire dégagées lors du dernier conseil municipal à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Ce budget développe l'axe qui est le notre à l'instar des budgets précédents : tenir les équilibres financiers – pression fiscale basse, investissements soutenus et conséquents sur une période courte, fonctionnement maîtrisé-. Un budget soutenu pour les équipements et le fonctionnement dans toute la diversité des actions au bénéfice des Thiaisais, dans les domaines culturel, sportif... tel est le vecteur.

Mme ARNOULT revient sur le programme d'investissement et s'étonne d'une part de l'absence de travaux de rénovation du théâtre municipal et d'autre part de l'annexe de l'Académie des Arts (actuel salle de cours de dessin).

M. CAZAUBON précise que la rénovation du théâtre fait partie du programme d'investissement pour 2012 et qu'il l'a d'ailleurs citée. Une enveloppe de crédits est réservée à cette action.

M. LE MAIRE ajoute qu'un programmiste a été choisi pour le théâtre en amont du lancement des travaux et que les efforts doivent être échelonnés. Il rappelle que l'aménagement de la place du Maréchal Leclerc a débuté avec la rénovation extérieure de l'Académie des Arts, suivie de la rénovation intérieure et des extérieures des écoles - Prévert, Camille Claudel et Paul Eluard -, de l'aménagement intérieur de l'Académie des Arts. La valorisation de la perspective sera achevée avec la réfection du théâtre puis de l'annexe de l'Académie des Arts. En six ans, la moitié des écoles de Thiais aura été rénovée ou reconstruite, avec en point d'orgue la construction du groupe scolaire Romain Gary dont le montant est de plus de 12 millions d'euros, ce qui illustre un effort très conséquent au bénéfice du domaine scolaire.

M. ARNOULT souhaite connaître les échéances de la programmation pour le théâtre.

M. LE MAIRE indique que les études devraient intervenir cette année, le lancement des consultations des entreprises et des travaux étant prévus l'an prochain.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 23 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER -GRINDEL - Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER - GERMAIN - M. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. SEGURA - DAILLOUX - Mmes DONA - MM. BOMPARD – CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - Mmes DELORME-VITRAC – RICHERT– DUTEIL –.

Par 5 voix CONTRE : Mmes ARNOULT- BITAN – MM. TOLLERON - DURAND - Mme PICQ

-----

#### BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

-----

M. LE MAIRE donne la parole à M. CAZAUBON qui rappelle que le budget d'assainissement est un budget annexe qui se rattache au budget principal par la subvention qui lui est accordée.

Le budget d'assainissement se présente comme suit :

Chapitre	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	146 200 €	
66	Charges financières	65 000 €	
042	Transferts entre sections	140 000 €	20 200 €
70	Vente de produits fabriqués,...		331 000 €
	<b>Total</b>	<b>351 200 €</b>	<b>351 200 €</b>

Chapitre	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
----------	--------------------------	----------	----------

10	Dotations et fonds divers		91 785 €
13	Subventions		50 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	147 000 €	125 500 €
21	Immobilisations corporelles	30 085 €	
23	Immobilisations en cours	210 000 €	
040	Transferts entre sections	20 200 €	140 000 €
	<b>Total</b>	<b>407 285 €</b>	<b>407 285 €</b>

## FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :

- redevance d'assainissement : 211 000 €
- participation du budget principal au titre des eaux pluviales : 120 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 211 200 €, soit:

- 146 200 € pour les dépenses afférentes à l'entretien des réseaux et des installations annexes
- 65 000 € pour les intérêts d'emprunts, dont 60 000 € pour les intérêts payés à échéance et 5 000 € pour les intérêts courrus non échus.

L'autofinancement, composé des dotations aux amortissements (140 000 €) et minoré par l'amortissement des subventions (20 200 €), s'élève à 119.800 €.

## INVESTISSEMENT

Le remboursement des emprunts s'élève à 147 000 €. Il est assuré par l'autofinancement de la section de fonctionnement et le fonds de compensation de la TVA (91 785 €).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 240 085 €, comprenant les travaux d'assainissement rue Buffon et une enveloppe pour les grosses réparations.

Le programme d'investissement est financé par des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (50 000 €) et par le recours à l'emprunt à hauteur de 125 500 €.

M. LE MAIRE relève que ce budget n'a pas la même voilure que le précédent et qu'un effort est à relever pour les travaux de génie civil, le réseau viaire, des enrobés, l'éclairage, des candélabres, les trottoirs dans le quartier des Grands Champs.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

**Résultat du vote : À LA MAJORITÉ**

Par 23 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER -GRINDEL - Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER - GERMAIN - M. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. SEGURA - DAILLOUX - Mmes DONA - MM. BOMPARD – CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - Mmes DELORME-VITRAC – RICHERT– DUTEIL –.

Par 5 voix ABSTENTION : Mmes ARNOULT- BITAN – MM. TOLLERON - DURAND - Mme PICQ

-=-=-=-

**PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
COMMUNALES ET DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ANNEE 2012**

-----

**M. LE MAIRE** rappelle que comme chaque année, la Ville souhaite favoriser le développement associatif en attribuant aux diverses associations de la commune une subvention de fonctionnement. La mise en œuvre d'une augmentation de 2% nous a cette année guidé, avec en sus le versement de subventions exceptionnelles correspondants à des besoins particuliers.

Le montant global des subventions proposées pour l'année 2012 s'élève à 1 689 308,87 € et se reparti comme suit :

**Au global,**

- 1 664 061,44 € aux associations au titre de la subvention communale décomposé comme suit :
  - o 445 434,00 € attribués au CCAS.
  - o 22 000,00 € attribués à la Caisse des Ecoles.
  - o 64 893,52 € attribués à la Mission Locale Bièvre Val de Marne.
  - o 1 131 733,92 € attribués aux autres associations communales.
- 18 954,00 € attribués aux associations au titre des subventions départementales.
- 6 293,43 € attribués dans le cadre des projets d'action éducatifs (PAE).

**Au détail**

Nom des Associations ou Sociétés	POUR MÉMOIRE SUBVENTIONS VOTEES EN 2011		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012	
	communale €	département. €	communale €	département. €
<b>Associations de Parents - Jeunesse - Ecoles</b>				
ARISSE Externat Médico-Psycho-Pédagogique "Arc-en-Ciel"	100,00 €		102,00 €	
Association de défense et de protection de l'enfance déficiente de l'Hay les Roses / Chevilly Larue / Fresnes	296,07 €		302,00 €	
Association de psychiatrie infanto-juvénile - ADOPSI	174,09 €		174,09 €	
Association des parents d'élèves de l'école libre St-Louis/Blaise Pascal	1 387,19 €	36,59 €	1 414,93 €	36,59 €
Association familiale pour l'aide aux Infirmes Mentaux	760,86 €		776,07 €	
Association laïque des parents d'élèves du Collège A. Camus (F.C.P.E.)	331,58 €	42,69 €	338,21 €	42,69 €
Association laïque des parents d'élèves du Collège Paul Klée (F.C.P.E.)	161,61 €	24,39 €	164,84 €	24,39 €



Association laïque des parents d'élèves du Collège Paul Valéry (F.C.P.E.)	270,60 €	24,39 €	276,00 €	24,39 €
Association laïque des parents d'élèves du Lycée de THIAIS (F.C.P.E.)	331,58 €	42,69 €	338,21 €	42,69 €
Aumônerie des Lycées THIAIS - CHOISY	864,43 €	239,34 €	881,72 €	239,34 €
Classes Musicales Collège Paul Valéry	205,24 €	15,24 €	209,35 €	15,24 €
Club d'animation des Jeunes deThiais (C.A.J.T.)	114 270,00 €		114 270,00 €	
Bien Jouer - Ludothèque de l'Île de France (intégration de l'activité au C... . subvention exceptionnelle	8 039,60 € 15 000,00 €	192,4	9 548,00 €	192,40 €
F.C.P.E. Groupe scolaire Buffon - Conseil Dép. parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	131,31 €	9,45 €	133,94 €	9,45 €
F.C.P.E. Groupe scolaire Charles Péguy - Conseil Dép. des parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	131,31 €	9,45 €	133,94 €	9,45 €
F.C.P.E. Groupe scolaire du Centre - Conseil Dép. des parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	131,31 €	9,45 €	133,94 €	9,45 €
F.C.P.E. Groupe scolaire Saint-Exupéry - Conseil Dép. des parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	131,31 €	9,45 €	133,94 €	9,45 €
F.C.P.E. Groupe scolaire Schuman / les Tilleuls- Conseil Dép. des parents d'élèves de l'enseignement public du Val de Marne	131,31 €	9,45 €	133,94 €	9,45 €
Foyer socio-éducatif du Collège Paul Valéry	426,76 €		435,30 €	
Horizons Nouveaux	196,16 €		200,00 €	
Joie pour tous	579,26 €	45,73 €	590,85 €	45,73 €
LA MAISON - Aumônerie des Collèges	788,19 €	56,41 €	803,95 €	56,41 €
La Prévention Routière - Comité départemental du Val de Marne	356,23 €	50,31 €	363,66 €	50,31 €
Orphelins Apprentis d'Auteuil - Maison du Sacré-Coeur	903,01 €	62,50 €	921,07 €	62,50 €
P.E.E.P. Ecoles maternelles, primaires, collèges et Lycée de Thiais	1 016,74 €	167,69 €	1 037,07 €	167,69 €
Scouts de France de Thiais	207,29 €	213,43 €	211,44 €	213,43 €
Scouts et Guides Saint Benoît	139,62 €	213,43 €	142,41 €	213,43 €
Union du Val de Marne des D.D.E.N. - Section de Thiais	174,31 €	106,71 €	177,80 €	106,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>147 636,97 €</b>	<b>1 581,19 €</b>	<b>134 348,67 €</b>	<b>1 581,19 €</b>
		<b>149 218,16 €</b>		<b>135 929,86 €</b>

Nom des Associations ou Sociétés	POUR MÉMOIRE SUBVENTIONS VOTEES EN 2011		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012	
	communale €	département. €	communale €	département. €
<b>Associations Anciens Combattants et autres</b>				
273e section des Médailleurs Militaires de Choisy-le-Roi-Thiais-Orly		91,47 €		91,47 €
Amicale de Thiais et environs de la 2ème D.B. - Division Leclerc	430,46 €	76,22 €	430,46 €	76,22 €
Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Thiais & Alentours	544,02 €	60,98 €	549,02 €	60,98 €
Amicale des Sous-Officiers de Réserve - A.S.O.R.	188,89 €	38,11 €	188,89 €	38,11 €
Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre Combattants Algérie, Tunisie, Maroc	1 036,48 €	266,79 €	1 057,21 €	266,79 €
Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite		76,22 €		76,22 €
Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et militaires de . subvention exceptionnelle	1 010,00 € 200,00 €	67,08 €	1 500,00 €	67,08 €
Féd. Nle des Anciens Combattants en Algérie, Tunisie, Maroc (FNACA)	510,00 €		520,20 €	
Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance et Union Nle des Déportés Internés et Familles de Disparus (FNDIR - UNADIF)	146,89 €	15,24 €	146,89 €	15,24 €
Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur		76,22 €		76,00 €
Souvenir Français		22,87 €		23,09 €
U.N.C.A.F.N.(Union Nationale des Combattants)	743,05 €	182,94 €	743,05 €	182,94 €

Union Nationale des Parachutistes (UNP) Val de Marne	174,49 €		177,98 €	
Union Nationale des Sous-Officiers en retraite UDSOR Val de Marne		15,24 €		15,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 984,28 €</b>	<b>989,38 €</b>	<b>5 313,70 €</b>	<b>989,38 €</b>
		<b>5 973,66 €</b>		<b>6 303,08 €</b>
Nom des Associations ou Sociétés	POUR MÉMOIRE SUBVENTIONS VOTEES EN 2011		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012	
	communale €	département. €	communale €	département. €
<b>Associations à but social</b>				
Amis - Artisans du Monde Initiatives et Solidarités	104,06 €		106,14 €	
Association de Prévention Soins et Insertion - A.P.S.I.	4 250,00 €		4 250,00 €	
Association pour le don de sang bénévole de la commune de Thiais	1 010,00 €	304,90 €	1 030,20 €	304,90 €
Caisse des Ecoles	22 000,00 €		22 000,00 €	
Centre Communal d'Action Sociale	436 700,00 €		445 434,00 €	
Club de l'Esprérance	7 537,75 €	762,25 €	7 688,51 €	762,25 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Commune de Thiais	62 980,00 €		62 980,00 €	
CONTACT ou le Temps partagé	600,00 €		600,00 €	
Croix-Rouge Française - Comité de Choisy-le-Roi et Thiais	1 044,39 €	137,20 €	1 065,28 €	137,20 €
Enfance - Espoir	323,00 €		329,46 €	
L'Elan retrouvé	1 200,00 €		1 224,00 €	
Le Grain de Sel	1 500,00 €		2 000,00 €	
Protection Civile de Paris - Antenne de Thiais	1 155,58 €	160,07 €	1 178,69 €	160,07 €
Subvention exceptionnelle	1 000,00 €		1 000,00 €	
Secours Catholique	783,39 €		799,06 €	
Secours Populaire Français	783,39 €		799,06 €	
Social Art Postal Club	520,30 €		530,71 €	
Voir autrement à Thiais	520,30 €	693,12 €	530,71 €	693,12 €
Subvention exceptionnelle Les Restos du Cœur	1 000,00 €		1 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>545 012,16 €</b>	<b>2 057,54 €</b>	<b>554 545,82 €</b>	<b>2 057,54 €</b>
		<b>547 069,70 €</b>		<b>556 603,36 €</b>
Nom des Associations ou Sociétés	POUR MÉMOIRE SUBVENTIONS VOTEES EN 2011		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012	
	communale €	département. €	communale €	département. €
<b>Autres associations</b>				
Association des Ch'timis de Thiais - A.C.T.	200,00 €		204,00 €	
Association des Jardiniers de la Saussaie	549,28 €	41,16 €	560,27 €	41,16 €
Association des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales du Val du Marne		109,92 €		109,92 €
Club de la Presse du Val-de-Marne	100,00 €		100,00 €	
Comité du Bassin d'Emploi du Sud Val de Marnais	8 500,00 €		8 500,00 €	
Conseil intercommunal de lutte contre la drogue et la toxicomanie	9 500,00 €		9 500,00 €	
EOLE - Association de défense de Choisy le Roi et Thiais contre les nuisances aériennes	298,79 €		298,79 €	
Etoile des Anges des Minous			200,00 €	
Génération Jardins de Thiais	500,00 €		800,00 €	
Subvention exceptionnelle	300,00 €			

Groupement de défense sanitaire des abeilles du Val de Marne et de la Seir	500,00 €		500,00 €	
MAIF Sécurité routière	101,00 €		103,02 €	
Mission Locale Bièvre Val de Marne	62 812,15 €		64 893,52 €	
Nature Environnement de THIAIS	380,25 €	16,77 €	387,86 €	16,77 €
Val de Marne Actif pour l'Environnement	4 200,00 €		4 200,00 €	
Pôle d'Economie Solidaire Chevillais	1 000,00 €		1 020,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>88 941,47 €</b>	<b>167,85 €</b>	<b>91 267,46 €</b>	<b>167,85 €</b>
		<b>89 109,32 €</b>		<b>91 435,31 €</b>

Nom des Associations ou Sociétés	POUR MÉMOIRE SUBVENTIONS VOTEES EN 2011		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012	
	communale €	département. €	communale €	département. €
<b>Encouragement aux Sports Culture et Loisirs</b>				
Aïkido Club	2 123,04 €		2 165,50 €	
Association Aquatica	1 195,35 €		1 219,26 €	
Association sportive Collège Albert Camus	1 581,99 €		1 000,00 €	
Association sportive Collège Paul Klée	1 597,81 €		1 629,77 €	
Association sportive Collège Paul Valéry	1 597,81 €		1 550,00 €	
Association sportive Lycée Guillaume Apollinaire	2 857,19 €		2 850,00 €	
. subvention exceptionnelle Mont Blanc	1 000,00 €			
Association Sportive Thiais Tennis de Table	20 333,38 €	15,25 €	20 740,05 €	15,25 €
. subvention complémentaire	30 560,52 €		31 171,73 €	
Association Thiaisienne de Badminton	973,92 €	76,22 €	993,40 €	76,22 €
. subvention exceptionnelle	1 642,03 €		1 642,03 €	
Association Vélocipédique de THIAIS	20 520,99 €	388,74 €	20 931,41 €	388,74 €
. subvention complémentaire	3 151,54 €		3 214,57 €	
Athletic Boxing Club de Thiais	2 026,51 €	76,22 €	2 067,04 €	76,22 €
Benjirollers THIAIS	1 020,10 €		1 040,50 €	
Budo-Club de Thiais	17 802,03 €		18 158,07 €	
. subvention complémentaire	55 085,40 €		56 187,11 €	
Budokan club de Thiais	14 758,75 €	106,71 €	15 053,93 €	106,71 €
. subvention complémentaire	23 496,25 €		23 966,18 €	
C.A.T. ATA Canne	1 645,63 €		1 678,54 €	
Club Athlétique de THIAIS - Comité Directeur	716,13 €	457,35 €	730,45 €	457,35 €
Club Athlétique de THIAIS - Section Basket Ball	11 268,52 €	228,67 €	11 493,89 €	228,67 €
. subvention exceptionnelle	3 090,90 €		3 090,90 €	
Club Athlétique de THIAIS - Section Boxe Française	6 092,16 €	45,73 €	6 214,00 €	45,73 €
. subvention complémentaire	20 708,03 €		21 122,19 €	
Comité d'Organisation des Courses Pédestres de Thiais - COPT	10 000,00 €		25 000,00 €	
CREF THIAIS GRS	12 981,77 €		13 325,69 €	
. subvention exceptionnelle	6 674,31 €		6 674,31 €	
Echiquier Thiaisien 81	2 113,56 €		2 155,83 €	
Golf-Club de Thiais - G.C.T.	1 257,07 €		1 282,21 €	
Groupement Amical des Tireurs de Choisy-le-Roi et environs	675,68 €	60,98 €	689,19 €	60,98 €
Office Municipal des Sports de Thiais	92 093,96 €	2 433,00 €	80 165,84 €	2 433,00 €
. subvention complémentaire	59 127,73 €		60 310,28 €	
Promo-Loisirs Sports mécaniques	9 296,49 €	4 357,60 €	9 482,42 €	4 357,60 €
. subvention complémentaire	9 654,83 €		9 847,93 €	
. subvention exceptionnelle	21 000,00 €			
. subvention départementale sportive *		10 260,25 €		10 260,25 €
* versée par le Conseil Général (hors budget)				

Nom des Associations ou Sociétés	POUR MÉMOIRE SUBVENTIONS VOTEES EN 2011		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012	
	communale	département.	communale	département.
	€	€	€	€
Speed Ball Club de Thiais - Section CAT Base Ball et Soft Ball	8 454,41 €		8 623,50 €	
. subvention complémentaire	3 351,13 €		3 418,15 €	
Sports Détente Loisirs Thiais	841,44 €	26,68 €	858,27 €	26,68 €
Tennis Club de Thiais	3 053,18 €	167,69 €	3 114,24 €	167,69 €
. subvention complémentaire	5 076,98 €		5 178,52 €	
Tennis Club de Thiais Belle Epine	7 847,97 €	45,73 €	8 004,93 €	45,73 €
. subvention complémentaire	19 330,62 €		19 717,23 €	
. subvention exceptionnelle	3 606,05 €		3 606,05 €	
. subvention exceptionnelle pour l'entraînement de Kelia LE BIHAN	5 000,00 €		5 000,00 €	
THIAIS Athlétique Club	17 146,35 €	49,55 €	17 489,28 €	49,55 €
. subvention complémentaire	13 389,93 €		13 657,73 €	
. Subvention exceptionnelle	18 000,00 €		18 000,00 €	
THIAIS Football-Club	42 273,87 €		43 119,35 €	
. subvention complémentaire	23 871,52 €		24 348,95 €	
THIAIS G.R.S.	18 677,14 €	170,73 €	19 050,68 €	170,73 €
. subvention complémentaire	49 891,45 €		50 889,28 €	
. subvention exceptionnelle	10 571,01 €		10 571,01 €	
Thiais Handball Club	9 655,43 €	15,25 €	9 848,54 €	15,25 €
. subvention complémentaire	9 071,18 €		9 252,60 €	
Thiais Natation Tonic	7 219,45 €		7 363,84 €	
THIAIS Pétanq'Club	1 007,18 €	56,26 €	1 027,32 €	56,26 €
Thiais RANDO	1 632,33 €		1 664,98 €	
THIAIS Rugby Club	952,80 €		971,86 €	
Thiais Volley-Ball	2 412,14 €		2 460,38 €	
Vol vertical	1 026,11 €		1 046,63 €	
<b>TOTAL</b>	<b>755 081,05 €</b>	<b>8 778,36 €</b>	<b>747 127,54 €</b>	<b>8 778,36 €</b>
		<b>763 859,41 €</b>		<b>755 905,90 €</b>

Nom des Associations ou Sociétés	POUR MÉMOIRE SUBVENTIONS VOTEES EN 2011		PROPOSITIONS SUBVENTIONS 2012	
	communale	département.	communale	département.
	€	€	€	€
<b>Sports et Beaux Arts - Culture et Loisirs</b>				
Association Culturelle Franco-Portugaise de Thiais	153,02 €		156,08 €	
Association Art lyrique Hervé Garcia	1 030,72 €		1 000,00 €	
. Subvention exceptionnelle achat piano	4 000,00 €			
Association JAZZNOTES	153,02 €		156,08 €	
. Subvention exceptionnelle Bossa Nova	10 000,00 €		10 000,00 €	
Association l'Amitié	3 384,32 €	609,80 €	3 452,01 €	609,80 €
Association Thiaisienne de Gymnastique Harmonique de rythmique et de danse	281,66 €		600,00 €	
ATLACE	161,61 €		164,84 €	
Bridge Club de Thiais	772,73 €		788,18 €	
Cercle Celtique de THIAIS "LES GALICELS"	740,09 €		754,89 €	
Chérubins Stars	4 172,72 €		4 256,17 €	
Club de modélisme de THIAIS Jacques Gambart de Lignières	2 267,82 €	426,86 €	2 313,18 €	426,86 €

Comité de Coordination des Activités Thiaisennes (C.C.A.T.)	40 400,00 €	3 588,40 €	41 208,00 €	3 588,40 €
Ensemble Orchestral Rhapsodia	150,00 €		153,00 €	
Esquisse	397,70 €		400,00 €	
FOCALE 50 - Club de photographie	628,48 €		641,05 €	
La Ghilde de THIAIS	925,31 €	83,85 €	943,82 €	83,85 €
La Tribu du Verbe	154,55 €		157,64 €	
La Troupe du Silence	381,23 €		388,85 €	
Les Amis de la Cité	1 602,91 €	228,67 €	1 634,97 €	228,67 €
Les Ateliers de Balou	60 000,00 €	365,88 €	61 200,00 €	365,88 €
Rythme et chansons	340,00 €		346,80 €	
Société Régionale des Beaux-Arts	728,13 €	76,22 €	742,69 €	76,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 826,02 €</b>	<b>5 379,68 €</b>	<b>131 458,25 €</b>	<b>5 379,68 €</b>
		<b>138 205,70 €</b>		<b>136 837,93 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions ci-dessus mentionnées.

M. DURAND souhaite connaître le nombre de Thiaisien(ne)s fréquentant les Restos du Cœur.

M. LE MAIRE reconnaît qu'un chiffre précis est difficile à dégager en raison de l'anonymat des bénéficiaires. Le montant de la subvention de Thiais est calé sur celui accordé en moyenne par les Villes, voire même supérieur. Il ajoute que les grandes campagnes nationales permettent aussi aux Restos du Cœur de fonctionner et que le CCAS, les associations à but social telles que le Secours populaire, l'Épicerie sociale commune avec Choisy - Le - Roi accompagnent les plus fragiles.

La Ville a d'ailleurs réajusté le montant de sa subvention dédiée à l'Épicerie sociale de 1 500 à 2 000 euros, alors que les dirigeants de l'association ne sollicitaient que 1 700 euros.

**Résultat du vote : À LA MAJORITÉ**

Par 23 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER -GRINDEL - Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER - GERMAIN - M. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. SEGURA - DAILLOUX - Mmes DONA - MM. BOMPARD – CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - Mmes DELORME-VITRAC – RICHERT– DUTEIL –.

Par 5 voix ABSTENTION : Mmes ARNOULT- BITAN – MM. TOLLERON - DURAND - Mme PICQ

-----

PASSATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE THIAIS ET LE COMITE D'ORGANISATION DES COURSES PEDESTRES DE THIAIS AU TITRE DE L'ANNEE 2012.

-----

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'autorité administrative qui attribue une subvention à un organisme de droit privé doit, lorsque celle-ci dépasse le seuil fixé à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 (soit 23 000 euros), conclure une convention avec ledit organisme.

Dans le cadre du vote du budget 2012, il est proposé d'attribuer au Comité d'Organisation des Courses Pédestres de Thiais une subvention excédant 23.000 €. Cette association organisatrice de la Corrida de Thiais en décembre (1 700 participants) était auparavant rattachée à l'OMS et est désormais autonome.

Il convient donc de passer une convention d'objectifs avec cette association.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

**Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ**

-----

## VOTE DES TAUX RELATIFS AUX TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2012

-----

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2012, il convient de statuer sur le taux des taxes locales.

En 2011, les taux d'imposition votés par la Ville de THIAIS étaient les suivants :

- 18,80 % pour la taxe d'habitation
- 10,89 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 21,32 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 23,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.

La réforme de la fiscalité locale a conduit à la fixation de nouveaux taux de référence (cf. état 1259) qui procèdent d'un recalcul des Services fiscaux.

### 1) Taxe d'habitation

Pour mémoire, la Ville de THIAIS a récupéré la part départementale de la taxe d'habitation au travers d'un transfert de taux

Le taux de référence de taxe d'habitation pour 2012 est égal à 18,80%,.

### 2) Taxe sur le foncier bâti

Aucun changement n'affecte la taxe communale sur le foncier bâti. Le taux de référence s'élève à 10,89%.

### 3) Taxe sur le foncier non bâti

Le taux de référence de taxe d'habitation pour 2012 est égal à 21,32%.

### 4) Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le taux de référence de la cotisation foncière des entreprises pour 2012 est égal à 23,54%.

Pour l'année 2012, il est proposé de fixer les taux d'imposition égaux aux taux de référence soit:

- 18,80 % pour la taxe d'habitation
- 10,89 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 21,32 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 23,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.

**Résultat du vote : À LA MAJORITÉ**

Par 23 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER -GRINDEL - Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER - GERMAIN - M. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. SEGURA - DAILLOUX - Mmes DONA - MM. BOMPARD – CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - Mmes DELORME-VITRAC – RICHERT– DUTEIL –.

Par 5 voix ABSTENTION : Mmes ARNOULT- BITAN – MM. TOLLERON - DURAND - Mme PICQ

-=-=-=-

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR  
L'ANNEE 2012

-----

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif, il convient de statuer sur la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Le montant des bases prévisionnelles de la TEOM pour l'année 2012 s'élève à 37.173.232 €.

Il est proposé de réduire le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 5,79% (correspondant à un produit de 2.153.006 €), le taux l'an passé étant de 5,95%.

Ce taux est inférieur au taux moyen national en 2010 (9,17%).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le taux proposé.

**Résultat du vote : À LA MAJORITÉ**

Par 23 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER -GRINDEL - Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER - GERMAIN - M. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. SEGURA - DAILLOUX - Mmes DONA - MM. BOMPARD – CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - Mmes DELORME-VITRAC – RICHERT– DUTEIL –.

Par 5 voix ABSTENTION : Mmes ARNOULT- BITAN – MM. TOLLERON - DURAND - Mme PICQ

-----

#### SUBVENTIONS POUR LES PROJETS D'ACTION EDUCATIFS –ANNEE 2012

-----

Monsieur le Maire expose :

La Ville de THIAIS participe chaque année aux projets d'action éducatifs menés par des établissements scolaires. Il s'agit de voyages linguistiques, sportifs, culturels,... en France ou à l'étranger organisés pour les collégiens et lycéens thiaisais.

Pour l'année 2012, il est proposé de verser une somme de 6.293,43 €, répartie comme suit :

Etablissements	Pays	Destination	Nombre d'élèves	Subvention
<b>Collège Paul Klee</b>	Allemagne	Einbeck	4	51,48 €
	France	Guebriant	59	759,33 €
		<i>Total</i>	<i>63</i>	<i>810,81 €</i>
<b>Collège Albert Camus</b>	Allemagne	Einbeck	7	90,09 €
	Espagne	Andalousie	46	592,02 €
	France	La Plagne	68	875,16 €
		<i>Total</i>	<i>121</i>	<i>1 557,27 €</i>
<b>Collège Paul Valéry</b>	France	Bellevaux	36	463,32 €
	Allemagne	Einbeck	18	231,66 €
	France	Lery Poses	75	965,25 €
	Italie	Pompéi	34	437,58 €
		<i>Total</i>	<i>163</i>	<i>2 097,81 €</i>
<b>Lycée Guillaume Apollinaire</b>	Allemagne	Herne	9	115,83 €
	France	Provence	20	257,40 €
	Italie	Toscane	15	193,05 €
	Angleterre	Londres	19	244,53 €
	Allemagne	Berlin	14	180,18 €
	France	Pirenes	18	231,66 €
	France	Levier	14	180,18 €
	France	Guillestre	33	424,71 €
			<i>Total</i>	<i>142</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>489</b>	<b>6 293,43 €</b>

La participation par élève s'élève à 12,87 €.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le montant de cette subvention.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

--==--

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A VILOGIA  
POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX

-----

Monsieur le Maire expose

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour en raison de la demande récente pour cette opération.

Le groupe immobilier VILOGIA, organisme social, a acheté un petit immeuble situé au 35 rue des Aubépinnes qui était déjà mis à disposition de personnes en difficulté par une association. 10 logements seront rénovés et financés à l'aide de Prêts Locatifs Sociaux (PLS). Le coût des travaux s'élève à 1 276 230 €.

Pour réaliser cette opération, VILOGIA doit contracter deux emprunts auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, banque du Crédit Mutuel, dans les conditions suivantes :

- Un PLS Bâti : financement indexé sur le livret A avec phase de mobilisation des fonds

- Montant du prêt : 563 658 €



- Durée : 40 ans
- Taux : 3,32%révisable index Livret A en amortissement progressif annuel
- Commission d'engagement : 0,20% du montant

• Un PLS FONCIER : financement indexé sur le livret A avec phase de mobilisation des fonds

- Montant du prêt : 334 949 €
- Durée : 50 ans
- Taux : 3,32%révisable index Livret A en amortissement progressif annuel
- Commission d'engagement : 0,20% du montant

VILOGIA a sollicité la Ville le 22 mars 2012 pour la garantie d'emprunt à hauteur du montant total des emprunts soit 898 607 €.

En contrepartie de cette garantie, 20% du programme, soit 2 logements seront réservés à la Ville.

Il est proposé de donner une réponse favorable à cette demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de réservation de deux logements au sein de ce programme.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

-----

#### DEMANDE DE SUBVENTIONS

-----

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Grands Champs, la Ville prévoit la réalisation de la rue Buffon entre l'avenue du général de Gaulle et la rue de la Galaise. Les travaux consistent entre autres en la réfection de voirie et de trottoirs.

Pour financer ces travaux, il convient de solliciter toutes subventions susceptibles d'intervenir sur le financement.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire pour intervenir auprès des services concernés et signer tous les documents relatifs à cette démarche.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

-----

#### URBANISME

#### SUPPRESSION DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DU CENTRE VILLE, DES BLANCHES LANCES, DU COTEAU, DES LILAS I ET II, DE LA PORTE DU LEVANT, DU TROU AUX RENARDS, DE VERSAILLES ET DU MOULIN A CAILLOUX.

-----

Monsieur le Maire expose :

Les anciennes opérations de ZAC qui disposaient d'un règlement adapté dans le Plan d'Occupation des Sols à la réalisation des objectifs définis dans chaque opération à savoir les ZAC du centre ville, des Blanches Lances, du coteau, des Lilas I et des Lilas II, de la Porte du Levant, du Trou aux Renards, de Versailles et du Moulin à cailloux sont aujourd'hui terminées, les équipements sont achevés et ces périmètres doivent juridiquement être intégrés aux règles de droit commun du nouveau PLU communal.

Le dossier de réalisation de la ZAC DU CENTRE VILLE approuvé le 30 mai 1975 prévoyait une rénovation du noyau de l'ancien centre ville sous forme d'îlots, intégrant 550 logements principalement sociaux, 4 000 m<sup>2</sup> de bureaux, des locaux commerciaux (4 500 m<sup>2</sup>) et des équipements (la place du marché, des stationnements) et services publics tels le centre administratif comprenant

notamment l'hôtel de ville et la médiathèque. La dernière autorisation de construction date de 1991 et l'ensemble de ce programme de rénovation est achevé.

La ZAC DES BLANCHES LANCES approuvée en 1983 et modifiée en 1984 puis 1989 qui prévoyait un programme d'habitations de type maisons individuelles pour 28 000 m<sup>2</sup> de SHON et la création d'équipements notamment sportifs a permis l'aménagement de 210 maisons individuelles ainsi que la création du centre équestre « Poney land » et l'aménagement de la halte-garderie. Une réserve foncière communale de 10 000 m<sup>2</sup> subsiste (secteur du golf). Cette emprise reste à aménager et l'objectif de son aménagement est repris dans le PLU.

Approuvée en 1986, la ZAC DU COTEAU a permis la réalisation de 21 710 m<sup>2</sup> de SHON répartis en 138 maisons individuelles. L'opération d'aménagement qui comprenait également 25 750 m<sup>2</sup> d'emprise de voirie est achevée

La ZAC DES LILAS I dont le programme approuvé le 04 avril 1990 qui prévoyait la création de 22 500 m<sup>2</sup> SHON pour la création de logements est aujourd'hui, réalisé. Cette opération a permis la création de 95 logements de type individuel situés dans le nord de la commune.

L'opération limitrophe intitulée ZAC DES LILAS II approuvée le 04 avril 1990 a consommé environ 11 100 m<sup>2</sup> sur les 14 000 m<sup>2</sup>. Les constructions de pavillons neufs sont réalisées et 59 maisons individuelles ont été édifiées dans le cadre de cette opération.

Approuvée en 1989 puis modifiée en 1997, le programme d'aménagement de la ZAC DE LA PORTE DU LEVANT qui autorisait l'aménagement de 17 000 m<sup>2</sup> de SHON dédiés majoritairement à la création de logements et des surfaces pour l'implantation de commerces et d'équipements a permis la création de 231 logements, 1 155 m<sup>2</sup> de surfaces d'activités commerciales ou tertiaires et 1000 m<sup>2</sup> pour l'équipement public du marché couvert.

Décidée en 1991, la ZAC DU TROU AUX RENARDS s'est déroulée sur dix ans et a compris douze tranches de travaux. Cette opération a permis de réaliser l'équipement du palais omnisports comprenant 14 170 m<sup>2</sup> de SHON ainsi qu'un nouveau réseau viaire et 35 807 m<sup>2</sup> SHON de logements répartis en 572 logements collectifs et 13 maisons individuelles. Plusieurs locaux commerciaux (1 101 m<sup>2</sup> au total) ont également été implantés. L'ensemble du programme ayant été réalisé, il est demandé au conseil municipal de procéder à sa suppression.

A flanc de coteau, la ZAC DE VERSAILLES dont le programme a été approuvé en 2000 visait à créer un pôle résidentiel en participant au mouvement de rénovation et de mise en valeur de l'avenue de Versailles. Le programme finalisé comprend deux secteurs d'habitations individuelles et jumelées en partie A et individuelles et collectives en partie B.

La ZAC DU MOULIN A CAILLOUX décidée le 30 juin 2000 est l'opération ayant donné naissance au centre commercial THIAIS VILLAGE. Son programme qui prévoyait d'une part, la création de 45 000 m<sup>2</sup> de SHON répartis entre 35 800 m<sup>2</sup> dédiés aux activités commerciales, 8 000 pour hôtel et/ou activités tertiaires, 1 200 m<sup>2</sup> pour la restauration et 1 000 d'emplacements de stationnement et d'autre part, la destination d'un tiers du périmètre à vocation de jardins familiaux est aujourd'hui réalisé.

L'ensemble des programmes d'aménagement et/ou de rénovation étant achevé, il est demandé au conseil municipal de supprimer le périmètre et les effets juridiques rattachés aux Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du centre ville, des Blanches Lances, du coteau, des Lilas I et des Lilas II, de la Porte du Levant, du Trou aux Renards, de Versailles et du Moulin à cailloux, pour les incorporer à l'ensemble des zones définies dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

- - - - -

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE THIAIS.

-----

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 18 décembre 2008, le conseil municipal a prescrit la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et défini les modalités de la concertation de cette procédure.

Après un travail de diagnostic, le projet urbain de la commune a pu être formalisé au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du territoire communal.

Ce projet, présenté en débat lors du conseil municipal du 20 décembre 2010 constitue une pièce maîtresse du futur PLU puisqu'il traduit le projet de ville à travers les grands objectifs fixés. Le règlement du PLU produit des règles au service de la mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sur l'ensemble du territoire communal.

La phase de traduction des objectifs assignés au territoire en règles applicables localement permet de présenter un plan de zonage de THIAIS en huit zones et trois secteurs à orientations d'aménagement.

Les zones du PLU se déclinent ainsi :

La zone UC principalement en centre ville, intègre des constructions mixtes à savoir à destination d'habitation pavillonnaire, de petits immeubles collectifs et peut inclure des activités non nuisantes.

La zone UA circonscrit les deux bourgs historiques de la commune en s'appuyant sur la morphologie du bâti et leur confère une vocation patrimoniale.

La zone UG caractérise les grands secteurs d'équipements publics ou d'intérêt collectif de la ville.

La zone UB correspond aux abords des axes structurants, bien desservis par les transports en commun. Elle va permettre de redessiner les fronts des avenues de VERSAILLES et STALINGRAD. Les droits à construire sont ici graduellement ouverts dans les sous secteurs de cette zone où le coefficient des sols est abandonné pour permettre, la mise en œuvre d'une offre adaptée de logements.

La zone UD caractérise les secteurs de grands ensembles dont les immeubles bâtis occupent de façon extensive des parcelles souvent vastes.

La zone UE comprend les secteurs des anciennes Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) de type pavillonnaire qui bénéficieront globalement d'une ouverture de droits à construire de manière raisonnable.

La zone UF se compose de trois secteurs à vocation économique : la zone SENIA et le site de THIAIS activités, les deux centres commerciaux et le front de la D7 le long de laquelle la mutation des activités est à organiser. Dans la partie du SENIA référencée en UFa2, une modification a été apportée avec l'intégration d'une mixité des fonctions et notamment la possibilité de construire des logements suite à l'avis émis par l'Etat.

La zone N caractérise les espaces de jardins familiaux, les grands espaces verts de la commune et le cimetière parisien.

A l'intérieur de la zone UC, trois secteurs à enjeux ont été délimités pour donner lieu à des orientations d'aménagement propres :

- un périmètre BAUDEMONTS-REPUBLIQUE ayant pour objet de reconquérir la ville et d'identifier l'entrée en centre ville,
- le secteur GUSTAVE LEVEILLE intégrant notamment l'emprise des locaux de bureaux de la CPAM pour éviter toute mutation,
- et le périmètre AUBEPINES qui est traversant depuis la rue des AUBEPINES jusqu'à l'avenue HOCHÉ. Pour ces secteurs à fort enjeu de couture urbaine, il s'agit d'apporter des réponses cohérentes à l'échelle de chaque périmètre en y adjoignant une intervention paysagère renforcée.

Ainsi le PLU définit le projet et la réglementation d'urbanisme de la commune de THIAIS à l'horizon d'une dizaine d'années.

Le conseil municipal a arrêté le projet de PLU lors de sa séance du 26 septembre 2011.

Le dossier a été adressé pour avis aux Personnes Publiques Associées : l'Etat, le Conseil Général du VAL-DE-MARNE et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris – Val-de-Marne ont émis un avis.

Au-delà de remarques de formalisme, la Ville a choisi de retenir pour partie des observations faites dans ces avis et d'intégrer dans le document arrêté en septembre 2011, les éléments de modification suivants :

- Le règlement de la zone UF comprendra la possibilité de réaliser les objectifs de ZAC Thiais – Stade du Grand Paris à savoir la création des logements et de surfaces d'activités commerciales et tertiaires. De cette façon, l'objectif de production de logements est désormais porté chaque année à 240-250 logements afin de répondre aux besoins en logements.

-La liste des Espaces Boisés Classés existante dans l'ancien document d'urbanisme est réintégrée dans la partie consacrée aux espaces verts.

- Le règlement de la zone UC donnera la possibilité de faire évoluer les locaux des équipements publics et des services d'intérêt collectif situés en tissu urbain mixte de la ville. Ainsi, la règle de hauteur a été portée à 15 m au plafond, les dispositifs de clôture portés à 3 m et leurs droits à construire ne seront pas définis par la règle du coefficient d'occupation des sols.

Après la désignation du commissaire-enquêteur, l'arrêté n°2012/004 a prescrit la réalisation de l'enquête publique dans le hall de l'hôtel de ville, du vendredi 3 février 2012 au jeudi 08 mars 2012 aux heures d'ouvertures de la mairie. Dans ce cadre, le commissaire-enquêteur a tenu trois permanences les 04 février, 14 février et 08 mars 2012. Toute personne a ainsi pu prendre connaissance du dossier complet et faire valoir ses observations sur le registre d'enquête publique.

Les remarques inscrites sur le registre n'ont pas pour conséquence de modifier substantiellement les documents composant le Plan Local d'Urbanisme.

Une fois le Plan local d'Urbanisme approuvé, chacun pourra prendre connaissance de ces pièces mises à disposition du public dans le hall de l'hôtel de ville aux jours et heures d'ouverture de la mairie et ce, pendant une période d'un an.

Le conseil municipal est invité ce jour à se prononcer sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune THIAIS.

M. LE MAIRE souligne que la Ville s'est donné le temps – presque 4 ans - et les moyens nécessaires pour prendre en compte les réglementations, les contraintes nouvelles, indiquer les directions à suivre afin de contribuer à un développement en douceur de la Ville. Ce Plan Local d'Urbanisme n'a fait l'objet d'aucune opposition des Thiaisais et le commissaire enquêteur a remis un avis favorable sans réserve.

**Résultat du vote : À LA MAJORITÉ**

Par 23 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – Mme JOSSIC - MM. CAZAUBON – LARDE - Mmes DURAND-DELOBEL – TORCHEUX - MM. BEUCHER -GRINDEL - Mme HAMADA – M. MARTINS – Mmes BARBIER - GERMAIN - M. LE GAD – Mme TEYTAUT - MM. SEGURA - DAILLOUX - Mmes DONA - MM. BOMPARD – CHARLEUX - Melle DELL'AGNOLA - Mmes DELORME-VITRAC – RICHERT– DUTEIL –.

Par 5 voix ABSTENTION : Mmes ARNOULT- BITAN – MM. TOLLERON - DURAND - Mme PICQ

-----

DELIMITATION DU SECTEUR A DISPOSITIONS FAVORISANT LA DIVERSITE DE L'HABITAT  
DE LA ZAC DE LA PORTE D'ALLIA.

-----

Monsieur le Maire expose :

Il s'agit là de créer 2 100 m<sup>2</sup> de plus de Surface Hors Œuvre Nette (SHON) dans le secteur de la Porte d'Allia provenant de l'ajustement des programmes des Grands Champs. En effet, dans le cadre du principe d'un logement démolé pour un reconstruit du « un pour un », 135 logements sur 270 ont été édifiés aux Grands Champs et 135 à l'extérieur – 80 Porte d'Allia, une trentaine rue des Baudemons, quelques logements du côté de chez Paul vers les aciéries de la Seine. Il reste onze logements que la ZAC de la Porte

d'ALLIA peut accueillir pour reconstituer une partie des logements sociaux du quartier grands Champs hors périmètre du programme de rénovation urbaine et ainsi être en cohérence avec les exigences de l'ANRU.

Actuellement, les permis de construire ont été délivrés pour 28 274 m<sup>2</sup> SHON dédiés aux logements et 1 260 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales.

Aussi, afin d'intégrer cette majoration du volume constructible concourant à cette amélioration de la diversité de l'habitat dans la ZAC, il est nécessaire de définir le périmètre de l'opération de la ZAC comme secteur à disposition favorisant la diversité de l'habitat afin que l'opération puisse bénéficier d'une augmentation mineure du volume constructible dans une limite de 7 % de la SHON autorisée dans l'acte de création de la ZAC soit une augmentation de 2 100 m<sup>2</sup> (30 000 m<sup>2</sup> x 7 %).

Ce taux correspond au rapport observé dans les tranches 4 et 5 de la ZAC, entre le nombre de logements sociaux (11 logements liés à la rénovation urbaine des Grands Champs) et les nombre total de logements estimé à 155 logements dont 127 unités ont été autorisées dans la tranche 4.

En appliquant cette disposition, l'offre de logements restant à produire dans la dernière tranche de la ZAC de la Porte d'ALLIA permettra d'équilibrer la répartition entre les typologies de logements actuellement essentiellement composée de logements de type T1, T2 et T3. Cette disposition permet ainsi de favoriser, à l'intérieur de l'emprise de la tranche 5, la mise en place d'une offre de logements de plus grande superficie (type T4 et T5) et voués à l'installation de familles.

Selon l'article L.127-1 du code de l'urbanisme, un projet de délibération a été porté à la connaissance du public en vue de lui permettre de formuler des observations pendant un délai d'un mois préalablement à la convocation de la présente réunion du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de délimiter le périmètre d'un secteur à disposition favorisant la diversité de l'habitat de la ZAC de la Porte d'ALLIA. A l'intérieur dudit périmètre, la réalisation de programmes de logements comportant des logements locatifs sociaux bénéficiera d'une majoration du volume constructible fixée à 7 % selon le rapport observé entre le nombre de logements sociaux et le nombre total estimé de logements compris dans les tranches 4 et 5 de la ZAC soit une augmentation du volume constructible de 2 100 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

-----

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) THIAIS-STADE DU GRAND PARIS:  
CONCERTATION ET AVIS DE PRINCIPE SUR LE PROJET DE DOSSIER DE CREATION

-----

Monsieur le Maire expose :

Lors de sa séance du 21 novembre 2011, le Conseil municipal a approuvé la décision du conseil d'Administration de l'EPA ORSA initiant la création d'une ZAC Thiais-Stade Du Grand Paris, a approuvé les objectifs poursuivis pour cette opération d'aménagement et les modalités de concertation préalables à la création de la ZAC.

Cette concertation s'est déroulée entre le 15 février et le 21 mars 2012 selon les modalités suivantes : deux réunions publiques les 15 février et 21 mars, une publication de l'information diffusée dans toute la commune par affichage et sur le site de la Ville et de l'EPA ORSA, la mise à disposition d'un cahier de remarques en mairie, à l'EPA ORSA et lors des réunions publiques.

Lors des deux réunions de concertation, des documents ont été projetés afin de bien prendre en compte les préoccupations des participants. Des coupons ont été distribués, qui ont été remplis par les personnes désireuses de recevoir le compte rendu de la réunion.

De plus, la Ville se propose d'émettre un avis sur le projet de dossier de création de la ZAC.

Le territoire de Sénia est une zone annexe d'activités industrielles (logistique et implantation du MIN), définie par l'État dans les années 1960.

L'EPA a proposé de saisir le préfet pour la mise en place d'une zone d'aménagement différée (ZAD). Après son accord favorable, le Conseil d'État a statué, il y a quelques mois, sur la validité de cette ZAD qui dépasse le territoire de Thiais, celui de Sénia et déborde sur la ville d'Orly. Le projet d'aménagement à l'échelle du pôle Orly-Rungis- Thiais bénéficie de plusieurs atouts et s'articule autour de 4 principes :

- Conduire un développement progressif articulant les logiques locales, métropolitaines et nationales.

- Accueillir un grand équipement métropolitain à rayonnement international.
- S'inscrire dans l'ambition de développement durable portée par la charte de l'OIN ORSA
- Aménager un nouveau maillage hiérarchisé d'espaces publics et de centralités appuyées sur les gares.

Le projet concerne l'aménagement de 57 hectares sur le Sénia, sur une période de 20 ans susceptible d'accueillir un stade construit par la Fédération Française de Rugby (FFR), pourvu d'une enceinte polyvalente qui pourrait accueillir également différents types d'événements : concerts, salons, événements locaux, animations sportives, et comprendrait 82000 places, avec 14000 loges ou salons, et de 5000 à 7000 places de parking.

D'une accessibilité exceptionnelle, le quartier a vocation à devenir très attractif pour les entreprises et pour les populations : un francilien sur trois sera à moins de 45 minutes du stade en transports en commun.

La FFR a fait connaître ses contraintes fonctionnelles pour ce stade :

- la modularité de l'enceinte,
- le toit rétractable,
- la pelouse rétractable.

La FFR souhaite inscrire son stade dans un projet métropolitain d'ensemble, au cœur d'une dynamique urbaine, dans un quartier vivant et animé qui se composera à la fois de commerces, de bureaux, de logements, d'espaces verts, etc. Le stade accueillera un centre des congrès et un parc de 15 hectares caractérisant la trame écologique : gestion naturelle de l'eau et conservation d'espaces de biodiversité.

La ZAC participera également à plusieurs dynamiques : développer une polarité urbaine mixte, accueillir un grand équipement métropolitain au rayonnement national et international ; développer une façade attractive le long de la RD7 requalifiée, améliorer l'accessibilité et le rabattement à la gare Pont de Rungis, créer un parc.

Le programme global prévisionnel des constructions comprend 682 700 m<sup>2</sup> de Surface hors Œuvre nette (SHON), soit des logements, des bureaux, des activités économiques, des commerces, des équipements et l'équipement métropolitain (194 000 m<sup>2</sup>), un vrai programme de vie décliné sur 20 ans, soit au-delà des horizons du Plan Local d'Urbanisme et du Programme Local de l'Habitat.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de la concertation et à émettre un avis de principe sur le projet de dossier de création de cette ZAC.

**Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ**

-==--

**APPROBATION DES MODALITES DE CONCERTATION DE L'OPERATION DU  
TRAMWAY RELIANT LA PORTE DE CHOISY A ORLY ENGAGEE PAR LE SYNDICAT DES  
TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE**

-----

Monsieur le Maire expose :

Il s'agit d'une opération d'intérêt commun menée avec les Villes de Vitry, Choisy-Le -Roi et Orly.

Actuellement la liaison entre la porte de Choisy et l'aéroport d'Orly empruntant la RD5 est assurée par le bus 183, qui est la ligne la plus fréquentée d'Ile-de-France avec 57 000 voyageurs par jour.

La saturation de cette ligne et la prise en compte du développement urbain le long de cet axe (26 000 nouveaux habitants et 20 000 nouveaux emplois à l'horizon 2020) ont conduit le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, le Conseil général, le Conseil Régional et l'Etat financeurs des études à envisager l'évolution de la ligne de bus 183 en tramway reliant Paris à Orly et à élaborer une étude de faisabilité, dénommée « *Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales* » (DOCP) soumise à concertation.

Les éléments clés du projet se déclinent ainsi : ligne de 10 km reliant la Porte de Choisy à Orly Ville ou 16 km (hypothèse Aéroport d'Orly) ; insertion sur le site propre bus existant entre Ivry et Vitry ;

traversée de Choisy ; desserte des grands ensembles de Choisy et Orly ; 2 zones de Thiais traversées : secteur Choisy-Thiais (RD5) : Porte d'Allia, Roosevelt ; Rouget de Lisle et secteur de Senia – Pont de Rungis, soit 1, 5 km et 4 stations.

La Ville a fait valoir, par le biais du rôle actif de Pierre SEGURA au STIF, son soutien à l'arrivée du tramway, tout en exigeant que l'ex N 305 (D5) demeure un boulevard urbain, avec ses façades de caractère qui revendiquent une certaine noblesse, et que soient réalisées les deux fois deux voies pour éviter tout étranglement dans l'hypothèse où les accès à l'autoroute sont fermés.

Ce projet permettra également de faire le lien avec trois gares du réseau Grand Paris Express, et les stations Pont de Rungis et Orly Aéroport sur le prolongement de la ligne 14.

Le financement sera assuré par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat qui financent les études, et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France. Une concertation est prévue au second semestre avant enquête publique. La mise en service est prévue pour 2020 (ou 2022 en cas de prolongement jusqu'à l'aéroport).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités de concertation préalable soit :

- 3 réunions publiques : Paris/Ivry/Vitry ; Choisy-Thiais ; Orly-Choisy-Sud ;
- 1 rencontre de proximité avec les usagers de la ligne 183 à la porte de Choisy ;
- Une information dans les mairies, sur un site internet et la mise à disposition de registres ;
- La diffusion d'un dépliant avec une carte et d'un journal du projet.
- L'apposition d'affiches d'information sur la tenue de la concertation.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

-----

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE  
DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR

-----

Monsieur le Maire expose :

Le groupe scolaire Romain Gary sera achevé courant avril et permettra l'installation des élèves actuellement au groupe scolaire Buffon le 30 avril. Une matinée Portes ouvertes est d'ailleurs organisée le samedi 14 avril pour découvrir le nouvel établissement.

Conformément au plan d'aménagement du quartier des Grands Champs et de la convention ANRU, il est nécessaire d'engager les procédures de démolition du groupe scolaire Buffon.

Cette procédure exige à la fois une désaffectation du bâtiment après avis préfectoral, un déclassement et la signature d'un permis de démolir.

Afin d'éviter que ce bâtiment laissé vide par le transfert des élèves dans la nouvelle école fasse l'objet de squats ou présente un danger pour tout occupant, il est nécessaire d'ores et déjà d'instruire la demande de permis de démolir, ce qui permettra sous des délais optimisés de signer le permis de démolir une fois tous les actes juridiques réalisés.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de permis de démolir relatif à la démolition de l'actuel groupe scolaire Buffon.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ



M. DURAND intervient au titre des questions diverses à propos du récent article paru dans le Figaro concernant l'avenir de la SEMMARIS sur le Marché d'Intérêt National de Rungis (MIN) et qui a suscité de vives inquiétudes de la part des grossistes du MIN de Rungis.

A la lecture de cet article, est mentionnée la possible cession de participation de l'Etat dans la Semmaris au promoteur immobilier Altarea ce qui équivaut à un désengagement de l'Etat sur le MIN de Rungis et de ce service public. Le remplacement du président actuel Marc SPIELREIN par un candidat issu du

privé est évoqué. Un conseil d'administration ayant lieu ce jour, il demande si M. LE MAIRE a plus de précisions sur cette affaire.

M. LE MAIRE apprécie la lecture de ce journal par M. DURAND et confie avoir échangé avec M. SPIELREIN, Président de la SEMMARIS, M. PEPINEAU, président d'UNIGROS et Christian HERVY sur le sujet. Deux instances de l'Etat, dont Matignon lui ont confirmé que ces informations étaient erronées et qu'il ne s'agissait que de rumeurs : le capital de l'Etat ne s'ouvrira pas au privé, l'Etat ne cèdera pas sa part publique à un aménageur privé. Un démenti devrait intervenir pour rassurer tous les acteurs concernés. Nous sommes tous attentifs à ce que le MIN de Rungis poursuive sa mission d'intérêt général sans cession de ses parts par l'Etat au privé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21h45.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

**Dominique JOSSIC**

**Richard DELL'AGNOLA**